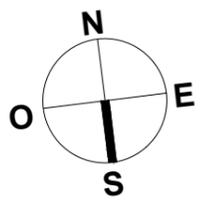


PLAN DE RESERVATION



PARC SAINT-JULIEN

Résidence Saint Julien
rue St-Anne
53000 LAVAL

APPARTEMENT	NIVEAU	TYPE
106	R+1	T4



PLAN DE REPERAGE

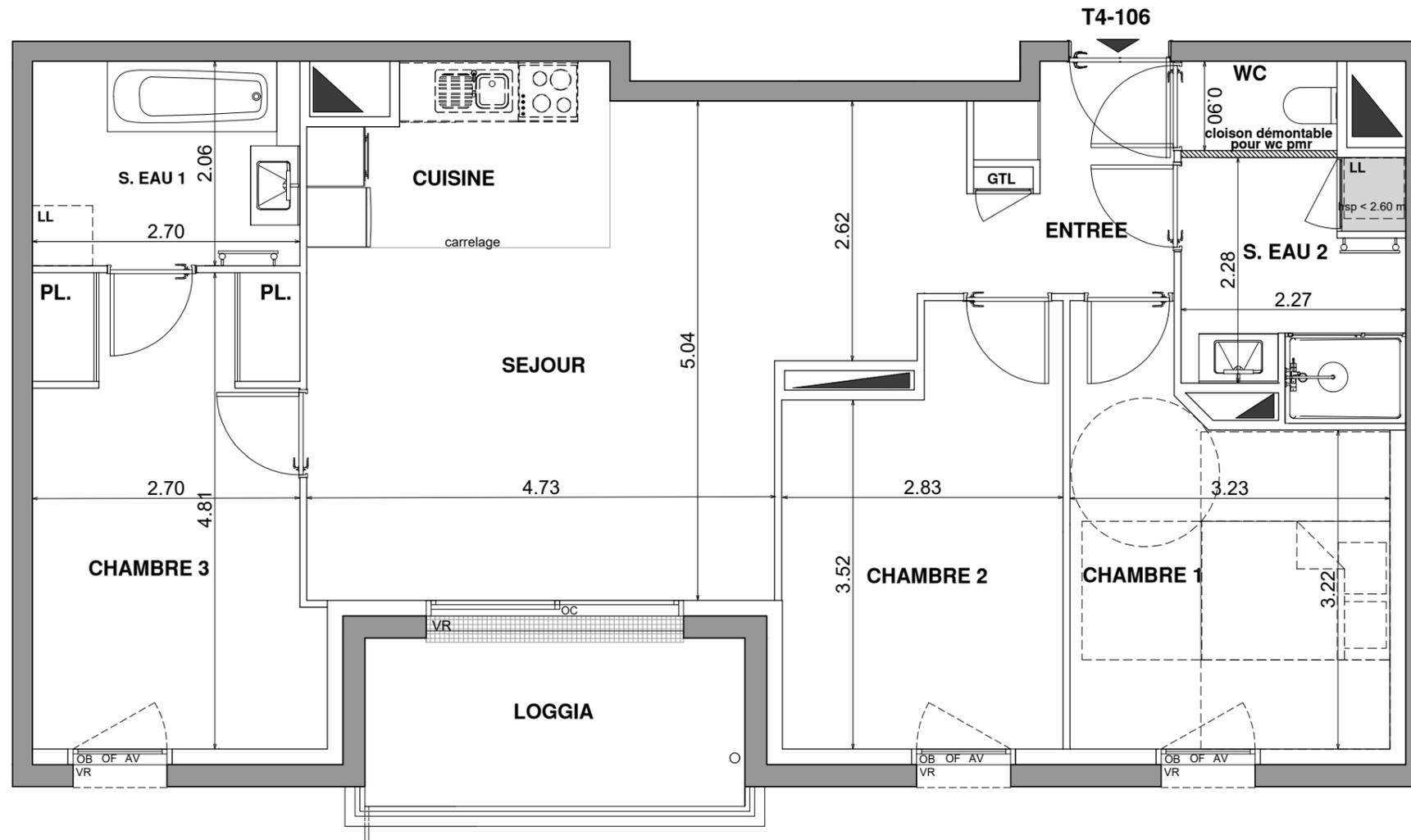


TABLEAU DE SURFACES	
Séjour+cuisine	29.16 m ²
Chambre 01	11.94 m ²
Chambre 02	11.42 m ²
Chambre 03	13.28 m ²
SDE 1	5.57 m ²
SDE 2	5.61 m ²
Entrée	4.32 m ²
WC	1.42 m ²
SURFACE HABITABLE TOTALE	82.72 m ²
loggia	6.50 m ²
HAUTEUR SOUS PLAFOND SAUF INDICATION SUR PLAN	2.60m
NOTA : la surface habitable de la pièce comprend la surface de placard.	
Date de création:	22/05/2024
Date d'actualisation:	

LEGENDE

HSP	Hauteur Sous plafond	■	Réfrigérateur
OF	Ouvrant à la française	□	Cuisson
PF	Porte Fenêtre	○	Lave vaisselle
F	Fixe	○	Lave linge
OB	Fenêtre Oscillo batant	□	GTL Tableau électrique
OC	Ouvrant coulissant	□	Chaudière individuel le gaz
VR	Volet Roulant	⊙	Ballon d'eau chaude
AM	Allège maçonné	□	Placard
AV	Allège vitré	⚡	Faux plafond
GC01	Garde-corps métallique	■	Caillebotis
GC02	Garde-corps métallique		
GC03	Garde-corps allège béton		
—	Changement de revêtement de sol		
■	Caillebotis		

parties avec soffite :
hauteur sous plafond : environ 2.30 m



NOTA:

Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques de la réalisation tant en ce qui concerne les dimensions de l'équipement. La position et les dimensions du doublage thermique et/ou acoustique peuvent être modifiées. Les surfaces indiquées sont approximatives, les hauteurs sous plafond et celles d'allèges ou de seuils peuvent être légèrement modifiées. Les retombées, soffites, faux plafonds, trappes dénivelés de terrain ainsi que l'emplacement et la nature des équipements sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. L'aménagement de la cuisine est donné à titre indicatif. Les côtes, les surfaces et hauteurs indiquées peuvent varier légèrement en fonction des impératifs de construction. Des modifications de détails nécessaires pour des raisons d'ordre technique ou administratif pourront être apportées sur les plans. Les servitudes de passage éventuellement nécessaires pour l'entretien d'équipements communs ainsi que les canalisations ne sont pas indiquées ou le sont à titre indicatif. Le sens d'ouverture des ouvrants et des volets battants et/ou coulissants est représenté à titre indicatif et reste au choix de l'architecte. Les implantations, nombre et taille des corps sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par l'architecte. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, tant en ce qui concerne les implantations que les dimensions.